

## INFORMATION AUX FAMILLES

Madame, Monsieur,

**La Charte du vivre ensemble**, définit et rappelle les règles de vie qui permettront à chacun de mieux évoluer au sein des accueils de loisirs du SIVOM Val de Banquière.

Cette Charte constitue un outil indispensable au bon fonctionnement de nos structures de loisirs et vise à contribuer à une éducation citoyenne de vos enfants.

Notre volonté est de veiller à la sécurité physique et affective et au bien-être de chacun afin de partager des moments riches et harmonieux.

Cette volonté n'a de sens que si elle est partagée par tous.

C'est également pour cette raison, que nos équipes sont à votre écoute et souhaite avant tout favoriser la communication avec les familles.

Votre collaboration et votre soutien sont indispensables pour nous accompagner dans cette démarche éducative.

L'admission de votre enfant sur les ALSH est subordonnée à la signature de cette charte qui constitue le cadre minimal des règles de vie à respecter en collectivité.

Merci pour votre collaboration.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations dévouées.

**Le Président  
du SIVOM Val de Banquière**



**Honoré COLOMAS**

The stamp is circular and contains the following text: "Intercom munit VAL DE BANQUIERE", "B.P. 39", "06730", "SAINT-ANDRE DE LA ROCHE", and "SIVOM".

# CHARTRE DU VIVRE ENSEMBLE



**JE NE DOIS PAS**  
...



*Crier sur mes camarades et les adultes*



*Me moquer et insulter mes camarades et les adultes*



*Me bagarrer avec mes camarades*



*Courir dans les couloirs et dans les salles*



*Bousculer mes camarades et les adultes*



*Abîmer le matériel*



**JE DOIS...**



*Demander la parole et être capable d'écouter les autres*



*Parler calmement et poliment à mes camarades et aux adultes*



*Écouter et appliquer les règles et les consignes données par les adultes*



*Ranger mes affaires*



*Respecter mon environnement*



*Appliquer l'ensemble de ces règles de vie pour profiter pleinement des activités qui me sont proposées et mieux vivre ensemble*



# RÈGLEMENT

## Les parents s'engagent à :

- Expliquer à leur enfant le contenu de la charte du vivre ensemble.
- Aider et accompagner leur enfant à respecter la charte.
- Collaborer avec l'équipe d'animation dans l'intérêt des enfants.

## Les enfants s'engagent à :

- Respecter les règles de vie établies dans la charte du vivre ensemble.

### Les sanctions en cas de non-respect de la Charte :

**1<sup>er</sup> avertissement:** Les parents sont informés par téléphone par le responsable de l'accueil de loisirs et/ou également par écrit dans le cahier de liaison.

**2<sup>ème</sup> avertissement:** Les parents sont convoqués par les responsables de l'accueil de loisirs pour un entretien.

**3<sup>ème</sup> avertissement:** Les parents sont informés, par écrit par le Président du SIVOM Val de Banquière.  
Un rendez-vous avec les Responsables de l'Animation et un Élu peut-être proposé.

**4<sup>ème</sup> avertissement:** Les parents reçoivent un courrier en recommandé avec accusé de réception du Président du SIVOM Val de Banquière, leur signifiant une exclusion temporaire de leur enfant à la restauration scolaire et/ou aux activités péri et extra scolaires (de 2 à 5 jours).

**5<sup>ème</sup> avertissement:** Les parents reçoivent un courrier en recommandé avec accusé de réception du SIVOM Val de Banquière leur signifiant une exclusion définitive de leur enfant à la restauration scolaire et/ou aux activités péri et extra scolaires.

Date: le     /     / 20

Signature  
du président

Signature de l'enfant

Signature des parents



Pôle Animation du Territoire  
Sports et Loisir



# CHARTE DU VIVRE ENSEMBLE



Service Enfance du SIVOM Val de Banquière

21 boulevard du 8 mai 1945  
06730 Saint André de la Roche  
Tél : 04.93.27.72.82